

le principe de la légalité des délits et des peines

Par chtitemimi, le 22/10/2005 à 09:58

bonjour, mon sujet de dissert est "le principe de la légalité des délits et des peines". en partie 2 je voulais parler du déclin de ce principe mais je ne sais pas si en preière partie je dois expliquer ce qu'est ce principe.

pourriez vous m'aider pour un éventuel plan? je vous remercie

Par Olivier, le 22/10/2005 à 10:01

http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242

Par Arsenique, le 22/10/2005 à 11:23

Au risque de me faire taper sur les doigts image not found or type unknown

- faire des références à Beccaria, Montesquieu...
- s'inspirer peut-être de Didier Rebut carrément où il affirme qu'il y a effectivement un déclin du principe de légalité mais seulement dans sa conception classique. En effet, dans sa conception contemporaine, on ne peut pas affirmer qu'il soit en déclin, au contraire.

Bref, j'ai quand même pas dit grand chose Patron to appoint found or type unknown

Par Yann, le 22/10/2005 à 12:30

Libre à toi d'aider ou non, c'est juste une règle qu'on a instauré pour éviter les abus. Après on interdit à personne de faire du zèle, au contraire!